

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**  
**DÉLIBÉRATION N° 2021-51**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : LATIL Jessica à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

**Secrétaire de séance** : BOISSET André

**Objet** AUTORISATION DE PASSAGE ET D'INTERVENTION -GEMAPI - LES ALLOUVIERS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins porte un projet de protection contre les inondations du secteur des Allouvières.

Dans le cadre du programme prévu et des interventions futures d'entretien des ouvrages, il convient que la Commune autorise la Communauté de communes ainsi que ses différents prestataires (mandatés pour les études ou pour des interventions) à accéder à des parcelles communales. Le tableau ci-après liste les parcelles concernées et en définit l'usage.

N° Parcelle	Propriétaire	Type d'intervention	
		Travaux	Surveillance
G686	Commune de Freissinières	X	X
G1153	Commune de Freissinières	X	X
G1154	Commune de Freissinières		X
G1155	Commune de Freissinières		X
G1156	Commune de Freissinières		X
G1157	Commune de Freissinières		X
G1158	Commune de Freissinières		X
G1159	Commune de Freissinières		X
G1160	Commune de Freissinières		X
G1162	Commune de Freissinières		X
G1163	Commune de Freissinières		X
G1164	Commune de Freissinières	X	X
G1166	Commune de Freissinières	X	X

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Approuve** l'exposé du Maire.

**Autorise** la Communauté de communes et ses prestataires à accéder aux parcelles communales citées ci-dessus dans le cadre des usages définis dans le tableau

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
*Cyrille DRUJON D'ASTROS*

